

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DU 08 Mars 2012

Etaient présents :

Mmes MM. Henri JACQUOT , Sylvie BISSEY (BREVILLIERS) - Josette LOCH, Jacques GIRODS Jean-Pierre COULON (CHAGEY) - Jean-Claude KUBLER Andrée JARDON, Sophie SEYRIG Yves GERMAIN (CHALONVILLARS) - Jean VALLEY, Claude PERRIN (CHAMPEY) - Jean-Pierre MATTHEY (CHAVANNE) - Marie-Odile NOWINSKI (CHENEBIER) - Robert BOURQUIN, Jean-Claude PILLODS (COISEVAUX) - Nasser DIFFALAH, Jean-Denis PERRET-GENTIL (COUTHENANS) - Dominique CHAUDEY Yannick CHASTRES, Jean-Marc CROISSANT (ECHENANS S/MT VAUDOIS) - Joël GOUX (ETOBON) - Gérard SCHARPF, Martine PEQUIGNOT, Claude STEVENOT, Maryse GIROD, Fernand BURKHALTER, Sylvie CANTI, Monique RAPIN, Jean-Jacques JOLY, Patrick PAGLIA, Leïla SCHOTT, Sandrine PALEO (HERICOURT) - Jacques ABRY, Gilbert DUHOUX (LUZE) - Jean-Jacques SOMBSTHAY (MANDREVILLARS) - Christian GAUSSIN, Didier DARD (SAULNOT) - Gérard CLEMENT (TAVEY) - Luc BOULLEE Jean THIEBAUD (VERLANS) - Jean-François NARDIN (VYANS LE VAL).

Excusés :

Mmes MM. Michel CLAUDEL (BREVILLIERS) - Alain DEPOIRE(CHAMPEY) - Michel LAIZE (CHAVANNE) - Lionel HENISSE, Francis ABRY (CHENEBIER) - Dominique LAVALETTE, Claude LAVALETTE (COURMONT) - Hassan ZOUBIR (COUTHENANS) - Bernard JACOUTOT (ETOBON) - Jean-Michel VILLAUME, Gilles LAZAR, Danielle BOURGON, Elisabeth CARLIN, (HERICOURT) - Patrick CHAPOULIE (LUZE) - Rémy VIENOT (MANDREVILLARS) - Nicole LIEVRE (SAULNOT) - Denis JACOUTOT (TAVEY) Grégoire GILLE - Virginie DOLOTA (TREMOINS) - Guy GREZEL Yolande POITIERS (VILLERS SUR SAULNOT) - Pascal MILLET(VYANS LE VAL).

Procurations :

Michel CLAUDEL à Henri JACQUOT / Denis JACOUTOT à Gérard CLEMENT / Gilles LAZAR à Sandrine PALEO / Rémy VIENOT à Jean-Jacques SOMBSTHAY / Francis ABRY à Marie-Odile NOWINSKI / Elisabeth CARLIN à Sylvie CANTI / Jean-Michel VILLAUME à Gérard SCHARPF / Bernard JACOUTOT à Joël GOUX / Lionel HENISSE à Jean-Claude KUBLER / Pascal MILLET à Jean-François NARDIN / Danielle BOURGON à Patrick PAGLIA / Patrick CHAPOULIE à Jacques ABRY / Guy GREZEL à Christian GAUSSIN / Grégoire GILLE à Luc BOULLEE.

Le Président, Fernand BURKHALTER ouvre la séance à 19h00.

◆ *Le Président* présente le compte rendu du Conseil communautaire du 09 Février 2012 lequel est adopté à l'unanimité.

◆ *Gérard CLEMENT*, Vice Président aux finances présente le compte administratif du budget principal

En 2011, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé 4 255 742,51 € soit 74,0 % des crédits votés au BP (mais de 90,7% hors virement) alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 5 014 108,89 € soit 87,2 % des crédits votés au BP. Cela permet au budget de fonctionnement de dégager un excédent de 758366,38 € (ne comprenant pas l'excédent reporté).

En 2011, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 2 063 142,62 € soit 53,8 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève quant à lui, à 1 435 408,66 € soit 37,4 % des crédits votés au BP. Le déficit d'investissement pour 2011 s'élève donc à 627 733,96 €.

Le niveau de réalisation en dépenses comme en recettes indique que les prévisions budgétaires ont été correctement évaluées. Avec près de 74,0 % de réalisation en dépenses et 90,7 % hors virement, on peut constater que les résultats sont conformes aux objectifs affichés.

En effet, les charges à caractère général du chapitre 11, engagées à hauteur de 1 157 719 € ont été réalisées à 83.3 %. Elles sont en sous réalisation par rapport au budgétisé et sont en baisse de 13,7 % par rapport au réalisé de 2010.

Cela est dû essentiellement à un basculement au chapitre 65 des subventions PLIE pour 120 813 €, et d'une partie des subventions concernant l'emploi et l'insertion pour 15 000 € (Jardins du Mont Vaudois). Cette diminution est également liée à la vente du bâtiment Souchier induisant une baisse de la prime d'assurance de 30,5 % et de la taxe foncière de 83,8 %.

Ce chapitre est aussi en sous réalisation en raison d'un certain nombre de dépenses qui n'ont pas été engagées sur l'exercice (honoraires pour le SIG concernant la numérisation des cadastres, honoraires pour HRU pour le contrat territorial habitat, impression et honoraires pour la conception du topoguide, acquisition de terrains à l'OPH, étude sur des réserves foncières) et surtout grâce à un effort de gestion rigoureux engagé sur les dépenses de fonctionnement récurrentes (politique d'achat pour les fournitures d'entretien, administratives, de petit équipement).

Ce chapitre comprend essentiellement la DSP Francas pour 350 193 €, le coût de l'alimentation sur la cantine pour 103 289 €, le coût des transports sur le service périscolaire pour 88 349 €, les charges de centralités avec la ville centre pour 253 311 €, la convention

d'objectif avec l'ADCH pour 50 000 €, les contrats de prestations confiés à l'espace jeune dans le cadre de l'emploi, l'insertion et la formation pour 14 000 €, les études financières confiées à KPMG pour 14 926 €, la mise à disposition des locaux de la maison de l'enfant pour 12 103 €, ou encore la participation au coût du service périscolaire (locaux, transport, personnel) pour 13 141 €.

Le chapitre 12, charges de personnel a été réalisé pour 1 013 016 €. Il est en augmentation de 4,8 % comparé à 2010 compte tenu principalement de la hausse de 12,8 % de l'assurance du personnel, et d'un recours à du personnel remplaçant afin de palier les absences pour maladie, congés maternité et les besoins occasionnels.

Le chapitre 014, atténuations de produits a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires. Ce chapitre correspond aux attributions de compensation versées aux Communes membres pour 1 385 473 €. Il est en hausse de 32,5 % par rapport à 2010. Cette hausse est essentiellement due au reversement au FNGIR pour 338 355 €, et est liée à la fin de la participation à la construction du pôle périscolaire d'Echenans des communes concernées par son utilisation à savoir Brevilliers, Luze, Chagey, Mandrevillars, et Echenans.

Le chapitre 022, concerne les dépenses imprévues de fonctionnement budgétisées à hauteur de 42 417 €, qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

Le chapitre 023, concerne le virement à la section d'investissement budgétisé à hauteur de 1 061 550 €, qui n'est pas réalisé.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour 223 143 €, soit à 98,5 %. Il est conforme aux prévisions budgétaires et comprend essentiellement les amortissements des biens pour 221 612 €, et une sortie d'immobilisation concernant le terrain situé au Chêne Sec cédé au Conseil Général pour 1 531€. Il reprend les mêmes éléments qu'en recettes d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 65, autres charges de gestion courante a été réalisé pour 436 794 €.

Il a évolué à la hausse de 63.8% par rapport à 2010 en raison du basculement des subventions PLIE et Emploi depuis le chapitre 11 soit pour 135 813 € mais aussi en raison de la prise en charge du déficit du budget annexe ZA pour 50 055 €.

On retrouve au chapitre 65 les indemnités d'élus pour 82 759 €, nos participations au SMAU pour 26 512 €, à la Maison des énergies pour 9 000 €, les AJC à la ville d'Héricourt pour 7 500 €, la subvention à l'ADU de 20 000 € pour le schéma de développement intercommunal, les admissions en non valeur concernant la facturation périscolaire et OM pour 3 868 €, la subvention d'équilibre du budget annexe transport de 65 150 €, ou encore la subvention au collège Pierre et Marie Curie de 2 400 €.

La subvention d'équilibre du budget transport est en baisse de 16.7 % par rapport à 2010 et l'attribution de subventions aux associations est en augmentation de 5.6 % par rapport à 2010.

Les charges financières au chapitre 66 représentent 6 530 € qui correspondent aux intérêts concernant le prêt de la maison du territoire et aux intérêts courus non échus. Ce chapitre est en baisse de 84,8 % par rapport à 2010, car le prêt contracté pour l'acquisition du bâtiment Souchier a été totalement remboursé en 2010.

Les charges exceptionnelles au chapitre 67 représentent 33 065 €. Elles concernent principalement les subventions OPAH pour 29 126 €, ORAC pour 1 010 €. Ce chapitre est en baisse de 70,1 % comparé à l'exercice précédent en raison d'un basculement des subventions AED en section d'investissement, d'une forte baisse des subventions ORAC de 96,3 % et d'une baisse des subventions OPAH de 59,4 % correspondant à la sortie progressive de ces politiques.

Les recettes de fonctionnement ont été réalisées à 87,2 % (hors excédent reporté), ce qui témoigne d'un très bon taux de réalisation.

Le chapitre 013, atténuations de charges a été réalisé pour 73 154 €. Il concerne les remboursements des salaires et charges et a connu une hausse très importante par rapport au montant budgétisé + 509.6 %, ceci en raison d'un absentéisme récurrent (congés maternité, congés maladie, AT) et au recours à de nombreux contractuels notamment pour le service périscolaire.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour 813 € et comprend l'amortissement de subventions pour 767 € et la moins value sur la cession de terrain au Chêne Sec pour 46 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au chapitre 040.

Le chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service a été réalisé pour 209 447 €, et est légèrement supérieur aux crédits budgétisés en évolution de 8,3 % par rapport à 2010.

Il comprend les recettes de la facturation périscolaire pour 204 864 €, de la régie de la ludothèque pour 640 €, la mise à disposition d'un agent d'entretien au CAPC pour 3 103 € et les provisions pour charges de l'entreprise Roger Martin pour 840 €.

Le chapitre 73, impôts et taxes concerne la fiscalité. Il a été réalisé à 2 706 312 € et a augmenté de 21,8 % par rapport à 2010.

Ce chapitre est en hausse globalement de 485 549 € par rapport au réalisé de l'année antérieure. Cette somme ne traduit pas un produit supplémentaire perçu puisqu'il faut y déduire le FNGIR pour 338 355 € et la TASCOM qui est déduite de la DGF pour 205 000 €.

Le chapitre 73 comprend aussi les attributions de compensation reçues des communes membres pour 15 609€, (en baisse de 58 % en raison aussi de la fin de la participation à la construction du pôle périscolaire d'Echenans des communes concernées).

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a été réalisé à 2 017 669 €, soit 97,9 % du budgétisé. Il est globalement en baisse de 10,1 % par rapport à 2010.

Ce chapitre comprend les compensations DGF pour 324 215 €, la Dotation d'intercommunalité pour 814 326 €, les remboursements de salaires des CAE et CUI pour 6 565 €, les subventions FSE de 213 140 €, les prestations de service de la CAF pour 417 697 €.

On trouve aussi au Chapitre 74 le solde de la subvention FNADT pour l'étude transport de 12 000 €, les subventions du CG 70 concernant la prise en charge du fonctionnement de la cantine pour 15 598 €, l'attribution du Fond Départemental de Taxe Professionnelle au titre de l'exercice 2010 pour 35 145 €, la dotation unique de compensation de TP pour 34 691 €, la compensation de CET pour 3 004 €, la compensation d'exonération de taxe d'habitation pour 107 681 €.

Ce chapitre est en nette diminution par rapport à 2010 essentiellement en raison d'une baisse des dotations de l'état, soit 9,3 % pour la DGF et 37 % pour la compensation de DGF, mais également en raison de la diminution des subventions CAF de 9,6 %.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante représente 2 310 €. Il est en baisse de 62,4 % par rapport à 2010, ce qui s'explique par la faible occupation des locaux situés au 35 avenue Léon Jouhaux par l'entreprise Roger Martin (uniquement sur 3 mois).

Le chapitre 77, produits exceptionnels a été réalisé à 4 400 €, et concerne la cession de terrain situé au Chêne Sec au conseil général pour 1 485 €, et des annulations sur exercice antérieur pour 2 915 €.

L'épargne brute calculée sur l'exercice 2011, est de 980 696.73 €. Elle est affectée notamment au remboursement de la dette pour 24 392,83 €, ce qui nous laisse une épargne nette de 956 303.90 €. Celle ci mesure l'épargne disponible pour l'équipement brut, après financement des remboursements de dette.

Le niveau de réalisation est de 53.8% des dépenses réalisées. C'est un taux de réalisation correct étant donné les retards occasionnés sur les opérations concernant l'extension de la cuisine centrale et la construction du pôle de Châlonvillars.

Le chapitre 020, concerne les dépenses imprévues d'investissement budgétisées à hauteur de 120 250 €, qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour 813 €, et reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 041, opérations patrimoniales a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires pour 16 219 €. Il reprend essentiellement les écritures concernant des réintégrations d'études suivies de travaux pour 6 219 €, et d'acquisition à l'euro symbolique du terrain appartenant à la SOCAD situé sur la ZA des Guinnottes pour sa valeur vénale soit pour 10 000 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes d'investissement au chapitre 041.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts, représente 24 392€. Il est en nette diminution par rapport à 2010, car le prêt contracté auprès de la Banque Populaire lors de l'acquisition du bâtiment Souchier s'est soldé en 2010. Ce chapitre comprend le remboursement du capital de l'exercice concernant le prêt de la Maison du territoire de 14 372 €, les prêts CAF pour les pôles périscolaire de Saulnot, Châlonvillars et Cadet Rousselle de 9 270 €, et le remboursement du dépôt de garantie à l'entreprise Roger Martin de 750 €.

Le chapitre 20, immobilisations incorporelles représente 14 423 €. Il concerne l'étude sur le ruisseau de Byans pour 12 569 €, et l'acquisition de logiciel pour la ludothèque pour 1 854 €. Ce chapitre a été réalisé à 15,3 %. Il est en sous réalisation en raison d'un certain nombre d'études qui n'ont pas été réalisées sur l'exercice : Pistes cyclables, Marais de Saulnot, bassin d'apprentissage, diagnostic thermique pour le CSIAG, et du fait que la provision pour des logiciels n'a pas été utilisée.

Le chapitre 204, subventions d'équipement versées représente 460 163 €. Il a été réalisé à 70,3 %, et est en hausse de 104,1 % par rapport à 2010. Il comprend les participations à la SOCAD pour l'aménagement des Guinnottes 2 pour 200 000 €, et pour la réhabilitation du fort du Mont Vaudois pour 9 138 €, les subventions aux communes dans le cadre de l'AED pour 14 085 €, dans le

cadre de la refonte de leur PLU pour 7 500 €, pour les éco hameau pour 5 000 €, pour l'école de musique pour 110 000 €, les fonds de concours aux communes pour 20 932 €, la participation aux travaux d'aménagement de la gare pour 85 508€, et les subventions dans la cadre du dispositif pass foncier pour 8 000 €.

On retrouve au Chapitre 21, immobilisations corporelles et au chapitre 23, immobilisations en cours les dépenses liées aux opérations engagées suivantes :

CSIAG	1 944 €
HOTEL D'ENTREPRISES	157 367 €
POLE CHALONVILLARS	343 017 €
CUISINE CENTRALE	578 584 €
POLE DE SAULNOT	3 794 €
POLE DE COISEVAUX	4 300 €
LUDOTHEQUE	15 829 €
RANDONNEE	4 077 €
FRAIS COMMUNS (équipement)	1 948 €
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE (échange de terrain CG)	32 720 €

Le chapitre 27, autres immobilisations financières a été réalisé à 100 %, il concerne uniquement l'avance de trésorerie à la SOCAD de 400 000 €.

Les recettes d'investissement s'élèvent à 1 435 408.66 €, soit un taux de réalisation de 37,4 %. Ce taux reste cohérent étant donné le taux de réalisation des dépenses d'investissement.

Au chapitre 024, produits des cessions, nous avons budgétisés 150 000 € pour les cessions de terrains des Guinnottes 2 à la SOCAD, celles-ci n'ont pas fait l'objet d'une réalisation sur l'exercice 2011.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections a été réalisé pour 223 143 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 041, opérations patrimoniales a été réalisé pour 16 219 €. Il reprend les mêmes éléments qu'en dépenses d'investissement au même chapitre.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves, a été réalisé à 71.2 %, soit pour 777 303 €. Il intègre l'affectation du résultat de l'année antérieure pour 640 398 € et les remboursements du FCTVA de 136 905 €. Ce montant reste faible par rapport au budgétisé mais il est cohérent étant donné le faible taux de réalisation des chapitres 21 et 23 en dépenses.

Le chapitre 13, subventions d'investissement reçues a été réalisé pour 354 040 €, et représente 28.8 % du budget voté. Ce taux de réalisation est bas mais il est là encore en lien direct avec le faible taux de réalisation des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23. Ce chapitre est en baisse de 29.2 % par rapport à 2010. Il comprend entre autre, un solde de DDR de 25 355 € et un solde appui+ de 7 283 € pour le pôle périscolaire de Saulnot, des acomptes de DGE de 74 591 €, un acompte de la Région de 29 732 € et un acompte appui+ de 81 498 € pour l'extension cantine, des acomptes de l'ADEME de 11 237 € pour le pôle de Chalonvillars, un solde d'appui + de 50 000 € pour la réhabilitation du bâtiment Souchier, un solde de 35 000 € pour la plate forme de l'hôtel d'entreprises, des subventions pour l'OPAH de 13 500 €, pour l'ORAC de 12 174 €, et diverses petites subventions...

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées représente 770 €, et concerne le dépôt de garantie de l'entreprise Roger Martin. Ce chapitre est en nette diminution par rapport à 2010, car l'exercice 2010 était impacté par le prêt attribué par la CAF pour le pôle périscolaire de Chalonvillars.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles représente 3 932 €, et comprend la restitution des retenues de garantie dans le cadre de l'opération salle de gymnastique aux entreprises BATOR et OPM.

Le chapitre 23, immobilisations en cours a été réalisé pour 60 000 €. Il correspond au remboursement de l'avance consentie à la SOCAD pour l'aménagement des Guinnottes 1.

En conséquence, et conformément aux perspectives budgétaires, l'exercice 2011 reste positif, l'excédent de fonctionnement est conforté et malgré un déficit d'investissement le résultat des deux sections confondues laisse apparaître un excédent de 946 238.90 € en intégrant les reports cumulés.

Ces résultats seront affectés aux opérations engagées qui se poursuivront sur l'année 2012.

Le Président quitte l'assemblée, *le 1^{er} Vice Président, Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	4 255 742,51 €
	Section d'investissement :	2 063 142,62 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	5 014 108,89 €
	Section d'investissement :	1 435 408,66 €

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à l'unanimité affecte les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	828 706,81 €	758 366.38 €	1 587 073.19 €
Investissement	- 13 100.33 €	- 627 733.96 €	- 640 834.29 €

◆ *Gérard CLEMENT* présent le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères.

En 2011, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 1 527 917,93 € soit *80,3 %* des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 1 612 679,74 € soit *84,8 %* des crédits votés au BP. Cela permet au budget de fonctionnement de dégager un excédent sur l'exercice de 84 761,81 € et de 435 267,54 € en comprenant l'excédent reporté.

En 2011, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 44 200,30 € alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 79 761,22 €. Cela permet au budget d'investissement de dégager un excédent sur l'exercice de 35 560,92 € et de 121 411,06 € en comprenant l'excédent reporté.

Les excellents résultats cumulés de ce budget annexe sont conformes aux orientations budgétaires puisque les excédents sont confortés afin de dégager des marges suffisantes pour envisager dans les meilleures conditions les investissements à venir : acquisition d'une nouvelle benne, locaux sociaux, équipements de bacs pour la redevance incitative.

La section de fonctionnement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 80,3% et de 93,0% hors virement, ce qui témoigne que les inscriptions budgétaires sont précises et toujours maîtrisées.

Pour la cinquième année consécutive, et grâce à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, les recettes réelles viennent couvrir les dépenses réelles de fonctionnement. Les résultats sont très bons puisque le budget permet de dégager un excédent de fonctionnement sur l'exercice de 84 761,81 € et avec les reports de 435 267,54 €.

Cet excédent nous permet de confirmer la décision prise en décembre dernier de ne pas augmenter les tarifs pour 2012.

En dépenses, on observe que le chapitre 11, charges à caractère général a été réalisé pour 106 879 €, soit une diminution de 6,8% par rapport au réalisé 2010. Cela s'explique en partie par la reprise en régie de l'entretien des bacs à partir d'avril 2010. Le budget 2010 était encore impacté sur 4 mois contrairement à l'exercice 2011. Cette baisse est également due à une forte maîtrise des dépenses de fonctionnement classiques (fournitures d'entretien, de petit équipement).

Ce chapitre a un faible taux de réalisation soit 59,3 % qui s'explique également par la non réalisation de certaines dépenses : l'étude sur la redevance incitative n'a fait l'objet que d'un 1^{er} acompte uniquement, les frais de formation ont été moindres que prévus tout comme les achats de composteurs. Par ailleurs, les frais de communication ont été nuls en l'absence de journal de tri.

Le chapitre 12, charges de personnel est de 434 710 €. Il a été réalisé à 98,7% soit une augmentation de 2,2 % par rapport au réalisé 2010. Cette évolution est limitée, elle est due aux évolutions statutaires du personnel et à un recours moins important en personnel remplaçant rémunéré (Recours aux stagiaires et TIG plus fort en 2011).

Le chapitre 022, concerne les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de 10 000 € qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

Le chapitre 023, concerne le virement à la section d'investissement budgétisé à hauteur de 259 069 €, qui n'est pas réalisé.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections a été réalisé conformément aux prévisions budgétaires soit pour 78 442 €. Il correspond aux amortissements des biens sur l'exercice.

Le Chapitre 65, autres charges de gestion courante a été réalisé à 98,0 %, et est en augmentation de 6,1 % par rapport à 2010. Il comprend essentiellement les traitements et cotisations du Sytevom pour 885 346 € en hausse de 6,1 % et les admissions en non valeur sur la redevance pour 9 236 €.

Le chapitre 66, charges financières est conforme au budgétisé. Il a été réalisé pour 2 839 € et correspond aux intérêts de la dette.

Le chapitre 67, charges exceptionnelles a été réalisé à 22.4 % soit pour 2 241 €. Il reprend les annulations et régularisations de la redevance sur les exercices antérieurs. Il est en hausse de 4.7 % par rapport à 2010.

En recettes de fonctionnement, le chapitre 013, atténuations de charges est conforme aux estimations budgétaires, soit 100.9 %. Il représente 105 951 € et il est en baisse de 18.5 % par rapport à 2010. Ce chapitre reprend essentiellement les remboursements de salaires des agents de déchetterie pour 92 571 €, soit une baisse de 2,8 % par rapport à 2010 et les remboursements de maladie pour 12 298 €, soit une baisse de 63,8 % par rapport à 2010.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre sections est de 10 444 €, il est conforme au budgétisé et correspond aux amortissements des subventions.

Le chapitre 70, ventes de produits, de prestations de service correspond au produit de la REOM soit pour 1 427 809 €. Il est supérieur à ce qui était prévu et est en hausse de 2.1 % par rapport à 2010.

Le chapitre 74, subventions d'exploitation représente 66 286 €. Il a été réalisé à 174,9 %, soit une augmentation de 65,1 % par rapport à 2010.

Ce chapitre reprend essentiellement les reversements du Sytevom pour la collecte sélective pour 50 426 € (soit une augmentation de 155,4 % par rapport à 2010) , le soutien à la communication d'éco emballage pour 272 € (soit une diminution de 61,8 %), la prise en charge d'une partie du poste d'ambassadeur du tri pour 5 500 € (soit une diminution de 16,6 %) et une nouvelle subvention liée au programme local de prévention pour 9 388 €. Les recettes du Sytevom sont globalement en hausse de 142.4 % par rapport à 2010.

Ce chapitre comprend également les remboursements de salaires des contrats aidés (CAE, CUI) pour 699 € soit une baisse de 94,6 % par rapport à 2010 liée à la fin des contrats en février 2011.

Le chapitre 77, produits exceptionnels représente 2 186 €, ce qui correspond à un remboursement de sinistre pour les garages pour 2 162 € et à des arrondis de règlement concernant la facturation de la redevance.

La section d'investissement se solde par un taux de réalisation en dépenses de 9,3 %. Ce taux est faible en raison de la non réalisation sur l'exercice de certaines dépenses qui sont liées principalement à la mise en œuvre opérationnelle de la redevance incitative.

Néanmoins la section d'investissement permet de dégager comme souhaité, un excédent sur l'exercice de 35 560,92 € et avec les reports de 121 411,06 €.

En dépenses, le chapitre 020, concerne les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de 19 000 € qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections est de 10 444 €. Il est conforme au budgétisé et correspond aux amortissements des subventions. Il reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts est de 8 726 €. Il est conforme au budgétisé et représente le remboursement du capital des emprunts.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles a été réalisé à 4.8 % soit pour 11 895 €.

Il comprend essentiellement le réapprovisionnement de notre stock de bac pour 10 411 €, ainsi que quelques équipements pour le fonctionnement du service pour 1 364 €.

Ce chapitre est en sous réalisation car l'acquisition de terrain pour le déplacement de la déchetterie n'a pas eu lieu et une réserve budgétaire avait été faite pour l'acquisition de bacs pour la mise en place de la redevance incitative, ainsi que pour le matériel de transport (acquisition d'une benne et provision pour panne).

Le chapitre 23, immobilisations en cours représente 13 133 €. Ce chapitre a un faible taux de réalisation, à savoir 7.1 % car les travaux pour les locaux sociaux n'ont pas encore commencé, et les travaux pour les garages ont pris du retard et s'achèveront sur 2012.

En recettes, le chapitre 021, concerne le virement de la section de fonctionnement budgétisé à hauteur de 259 069 €, qui n'est pas réalisée.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections est de 78 442 €. Il est conforme au budgétisé. Il correspond aux amortissements des biens, et reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

Le chapitre 10, dotations, fonds divers et réserves a été réalisé à 3.5 %. Il reprend le FCTVA pour 1 319 €, soit pour 3 trimestres. Ce chapitre est en sous réalisation en raison du faible taux de réalisation des chapitres 21 et 23 en dépenses d'investissement.

Le chapitre 13, subventions d'investissement avait été budgété à hauteur de 12 000 €, et n'a pas été réalisé. Ce chapitre concernait la subvention DETR pour les garages. Etant donné le retard sur les travaux, cette subvention sera décalée sur l'exercice 2012.

En conséquence, et conformément aux perspectives budgétaires, l'exercice 2011 est très positif car les excédents de fonctionnement et d'investissement sont confortés et le résultat des deux sections confondues laisse apparaître un excédent global cumulé de 556 678.60 € en intégrant les reports cumulés.

Patrick PAGLIA demande si la CCPH ne devrait pas être conduite à baisser la REOM ?

Le Président explique que non car cela a permis et permettra encore la réalisation des investissements sur le service. Il ajoute que la tendance avec la redevance incitative ne sera vraisemblablement pas à la baisse.

Le Président quitte l'assemblée, *le 1^{er} Vice Président, Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe Ordures ménagères celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	1 527 917,93 €
	Section d'investissement :	44 200,30 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	1 612 679,74 €
	Section d'investissement :	79 761,22 €

L'instruction comptable M4 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Il est donc proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	350 505.73 €	84 761.81 €	435 267.54 €
Investissement	85 850.14 €	35 560.92 €	121 411.06 €

Pour l'affectation des résultats il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'exercice en dépenses pour 44 904 € et en recettes pour 0 €, ils se soldent par un besoin de financement de 44 904 €, qui est couvert par l'excédent d'investissement dégagé sur l'exercice.

◆ *Gérard CLEMENT* présent le compte administratif du budget Transport.

En 2011, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé à 99 477,63 € soit 88,6 % des crédits votés au BP. Le total des recettes s'élève à 99 477,63 € soit 88,6 % des crédits votés. La section de fonctionnement s'équilibre grâce à la subvention d'équilibre du budget principal qui a été réalisée pour un montant de 65 150,13 €.

En 2011, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 2 818,00 € soit 9,9 % des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à 28 412,88 € soit 100 % des crédits votés au BP.

La section d'investissement fait état d'un excédent de 25 594,88 €.

Pour cette deuxième année budgétaire, la subvention du budget principal pour équilibrer la section de fonctionnement a été nécessaire. Cette année elle a été réalisée à hauteur de 65 150 € au lieu des 82 869 € initialement prévus.

La section de fonctionnement a été bien contenue avec 94 467 € en charges à caractère général au chapitre 011, soit un taux de réalisation de 88 %. Ces dépenses correspondent essentiellement à la prestation de service du GIHP pour 89 993 €, et à divers frais nécessaires au fonctionnement du service (téléphonie, communication, affranchissement et coûts copies). Ce chapitre est en hausse de 29,9 % par rapport à 2010 essentiellement en raison d'un fonctionnement du service en année pleine. Néanmoins, la renégociation du marché navette urbaine en cours d'année a permis d'absorber le succès du TAD et globalement de diminuer le coût de la prestation de service et en conséquence de faire baisser de manière significative la subvention d'équilibre du budget principal.

Le chapitre 042, opérations d'ordre entre section a été réalisé à 100 % conformément au budget, il reprend les amortissements des biens pour 5 010 €.

Au chapitre 65, autres charges de gestion courante il avait été budgété une somme de 10 € pour faire face aux arrondis de TVA, qu'il n'a pas été nécessaire de réaliser.

En recettes, au chapitre 042, opérations d'ordre entre section, on retrouve les amortissements des subventions pour 451 €. Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires.

Au chapitre 70, ventes de produits et prestations de service nous retrouvons la régie correspondant à la vente des tickets pour 9 621 €, soit un taux de réalisation supérieur à nos prévisions budgétaires de + 6,9 %. Ce chapitre est en hausse de 50,7 % par rapport à 2010.

Le chapitre 74, dotations, subventions et participations a été réalisé à 86,9 %, et comprend la subvention d'équilibre du budget principal pour 65 150 € en baisse de 16,7 % par rapport à 2010 et la subvention du conseil général qui participe à hauteur de 50 % du déficit du service transport à la demande, soit un montant de 24 254 €. Celle-ci est en hausse de 112,5 %.

En dépenses, en section d'investissement, au chapitre 040, opérations d'ordre entre section, on retrouve les amortissements des subventions pour 451 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042 ; il est conforme aux prévisions budgétaires.

Au chapitre 21, immobilisations corporelles, on retrouve les dépenses d'équipements nécessaires à la mise en place du service (panneaux, présentoirs, ...) pour 1 367 €, soit un taux de réalisation de 30,7 %.

Le chapitre 23, immobilisations en cours a été réalisé à 40 % et comprend les travaux de terrassement de ces équipements pour 1 000 €.

En recettes, le chapitre 040, opérations d'ordre entre section a été réalisé à 100 % conformément aux prévisions budgétaires. Il concerne les amortissements des biens pour 5 010 €. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au chapitre 042.

Au chapitre 10, dotations fonds divers réserves, conformément aux prévisions budgétaires nous retrouvons l'affectation du résultat de l'année antérieure pour 23 402 €.

En conséquence, pour la deuxième année d'exécution de ce budget, la section de fonctionnement s'équilibre grâce à une subvention du budget principal de 65 150 €.

Quant à la section d'investissement elle se solde par un excédent de 25 594,88 €.

Globalement ce budget se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de 4 584 €.

Le Président quitte l'assemblée, *le 1^{er} Vice Président, Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	99 477,63 €
	Section d'investissement :	2 818,00 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	99 477,63 €
	Section d'investissement :	28 412,88 €

L'instruction comptable M43 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du Compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à l'unanimité affecte les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Investissement	- 21 010.50 €	+ 25 594.88 €	+ 4 584.38 €

◆ *Gérard CLEMENT* présente le compte administratif du budget CAPC.

En 2011, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé **115 880,38 €** soit **89,4 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève à **115 764,31 €** soit **89,3 %**. La section de fonctionnement se solde par un déficit de **116,07 €**.

En 2011, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à **57 632,48 €** soit **58,2 %** des crédits votés au BP alors que le total des recettes s'élève, quant à lui, à **78 145,46 €** soit **78,9 %** des crédits votés au BP. La section d'investissement dégage un excédent qui s'élève à **20 512,98 €**.

En section de fonctionnement, en dépenses le **chapitre 011**, charges à caractère général, représente **26 274 €** soit un taux de réalisation de **75.5 %**. Il est en baisse de **9 %** par rapport au réalisé 2010 car des régularisations d'électricité de 2008 et 2009 impactaient fortement le budget 2010. Ce chapitre concerne essentiellement les dépenses liées aux charges du bâtiment (électricité, eau, chauffage, maintenance, entretien, petit équipement,...), les honoraires de gestion locative alloués au SIRES pour **4 370 €**, ainsi que la taxe foncière pour **5 924 €**.

Le **chapitre 12** concerne les charges de personnel affectées à l'entretien du Centre d'Affaires pour **3 103 €**, soit un taux de réalisation de **88.7 %** du budget voté. Ce chapitre est en hausse de **5 %** par rapport au réalisé 2010.

Le **chapitre 022** concerne les dépenses imprévues budgétisées à hauteur de **3 690 €**. Il n'a pas été nécessaire de le réaliser.

Le **chapitre 042**, opérations d'ordre entre sections correspond aux amortissements des biens pour **74 967 €**. Ce chapitre est en hausse de **2 %** par rapport au réalisé 2010.

Le **chapitre 65**, autres charges de gestion courante correspond à un montant budgétisé de **10 €** pour faire face aux arrondis de TVA. Il n'a pas été nécessaire de réaliser ce chapitre.

Le **chapitre 66**, charges financières reprend la part des intérêts de l'emprunt souscrit auprès de la Banque Populaire, pour **11 535 €**. Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires.

En recettes, au **chapitre 042**, opérations d'ordre entre sections, on retrouve les amortissements des subventions pour **41 615 €**. Ce chapitre est conforme aux prévisions budgétaires.

Au **chapitre 70**, produits des services **16 703 €** ont été refacturés aux locataires au titre des provisions pour charges provenant des dépenses de fonctionnement. Ce chapitre est en hausse de **7 %** par rapport à 2010 en raison de la facturation en année pleine de l'entreprise Delplanque et à des régularisations de charges.

Au **Chapitre 75**, autres produits de gestion courante on retrouve les loyers qui ont été encaissés pour **57 375 €**. Ce chapitre a été réalisé à **88,4 %**. Il est en baisse de **20 %** par rapport à 2010, en raison d'une baisse de loyer de **6 %** liée à la libération de cellules de

l'entreprise Gaussin, et car l'exercice 2010 était impacté par une régularisation de loyers de 2009 pour cette même entreprise. D'autre part, la location de la salle de réunion a connu une baisse de fréquentation d'où une baisse des recettes de **34.1 %**.

Au chapitre 77, produits exceptionnels **70 €** ont été refacturés à l'entreprise Delplanque suite à une fausse manipulation et un déclenchement d'alarme.

En dépenses, **au chapitre 020**, dépenses imprévues nous avons budgétisé une somme de **1 500 €**, qu'il n'a pas été nécessaire d'utiliser.

Le chapitre 040, opérations d'ordre entre sections reprend les amortissements des subventions pour **41 615 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en recettes de fonctionnement au **chapitre 042**, il est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16, remboursement d'emprunts correspond à la part en capital du remboursement du prêt. Il s'élève à **15 933 €**, soit **37,5 %** du budgétisé. La différence correspond à la somme inscrite lors du vote du BP pour un éventuel rachat du prêt.

Le chapitre 21, immobilisations corporelles a été réalisé à **1,2 %** soit pour **83 €** pour l'équipement de la salle de réunion. Les autres dépenses d'équipements (mobilier, signalétique) n'ont pas été réalisées.

Le chapitre 23, immobilisations en cours n'a pas été réalisé. Nous avons budgétisé une « provision » pour travaux de **6 500 €**.

En recettes, **le chapitre 040**, opérations d'ordre entre sections concerne les amortissements des biens pour **74 967 €**. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au **chapitre 042**, et est conforme au budgétisé.

Le chapitre 16, emprunts et dettes assimilées s'élève à **3 178 €** et reprend le dépôt de garantie de l'entreprise Gaussin qui n'était pas connu au moment du budget.

En conséquence, et pour la première année la section de fonctionnement de ce budget n'est pas équilibrée par une subvention du budget principal.

Cette section est déficitaire de **116,07 €** sur l'exercice, mais avec l'excédent reporté de **10 983,72 €**, elle se solde positivement à **10 867,65 €**.

Quant à la section d'investissement elle se solde par un excédent de **20 512.98 €** sur l'exercice et de **43 418.22 €** en cumulé.

Globalement ce budget se solde par un résultat cumulé excédentaire des deux sections confondues de **54 285.87 €**.

Patrick PAGLIA demande pourquoi le prêt n'a pas été racheté.

Gérard CLEMENT explique qu'il aurait fallu pour cela que le prêt soit repris au BP et cela aurait représenté un volume trop important.

Le Président remercie la précédente mandature d'avoir été à l'initiative de ce projet.

Le Président quitte l'assemblée, *le 1^{er} Vice Président, Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget principal celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	115 880,38 €
	Section d'investissement :	57 632,48 €
RECETTES :	Section de fonctionnement :	115 764,31 €
	Section d'investissement :	78 145,46 €

L'instruction comptable M14 prévoit que les résultats d'un exercice sont affectés après leur constatation, qui a lieu lors du vote du compte administratif. Ces résultats sont justifiés par :

- les états des restes à réaliser au 31 décembre,
- une balance et un tableau des résultats de l'exécution du budget produits et visés par le comptable.

Le conseil communautaire à l'unanimité affecte les résultats comme suit :

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	10 983.72 €	- 116.07 €	10 867.65 €
Investissement	22 905.24 €	20 512.98 €	43 418.22 €

◆ *Gérard CLEMENT* présente le compte administratif du budget ANNEXE LOTISSEMENT.

Le budget lotissement ne concerne plus que la zone d'activités des Champs Piot à Saulnot. Conformément aux décisions budgétaires prises, il s'agit du dernier compte administratif de ce budget annexe puisqu'il est dorénavant clôturé. Les écritures ont donc été passées en ce sens.

En 2011, le total des dépenses de fonctionnement s'est élevé 376 394,26 € alors que le total des recettes s'élève à 362 001,34 €. La section de fonctionnement se solde par un déficit de 14 392,92 € auquel s'ajoute l'excédent reporté de 14 392,92 € ce qui permet globalement de clore la section de fonctionnement à zéro.

En 2011, le total des dépenses d'investissement s'est élevé à 280 002,93 € alors que le total des recettes s'élève à 376 252,21 €. La section d'investissement dégage en conséquence un excédent de 96 249,28 € auquel s'ajoute le déficit reporté de 96 249,28 € ce qui permet globalement de clore la section d'investissement à zéro.

En section de fonctionnement, en dépenses, au chapitre 011, charges à caractère général, nous avons budgétisé 116 € pour payer la taxe foncière, mais faute de crédits suffisants celle-ci a été réglée au budget principal.

L'année 2011 nous a permis de solder les écritures de stock qui ont été constatées entre 2003 et 2005 et qui n'ont jamais fait l'objet d'une sortie de stock au fur et à mesure des cessions de terrains pour 376 252 €. Ces écritures se retrouvent au chapitre 042, opérations d'ordre entre sections. Ce chapitre se solde donc avec un taux de réalisation de 100 %.

Le chapitre 66, charges financières nous a permis de procéder au remboursement des intérêts du prêt contracté auprès du Crédit Agricole et de passer les écritures concernant la contrepassation des intérêts courus non échus pour 142 €. Ce chapitre a été réalisé à 99,7 %.

En recettes, le chapitre 70, produits des services a été réalisé à 100 %, soit pour 58 075 €. Il s'agit de la vente de terrain à l'entreprise Billotte.

Le chapitre 74, dotations et participations a permis de procéder à une réaffectation en section de fonctionnement de subventions passées en section d'investissement au moment du transfert des syndicats. Ce chapitre a été réalisé à 100%, soit pour 221 583€.

Le chapitre 75, autres produits de gestion courante a été réalisé à 99,8 %, soit pour 50 055 €. Il s'agit de la prise en charge du déficit de ce budget par le budget principal.

Au chapitre 77, produits exceptionnels nous avons procédé à une régularisation des remboursements du prêt, ceci en raison d'une inversion entre la part capital et intérêt sur l'exercice 2003, soit pour un montant de 1 287 €. Ce chapitre a été réalisé à 99,9 %.

Le chapitre 78, reprises sur amortissements et provisions concerne la provision constituée en 2009 pour 31 000 €. Pour mémoire, celle-ci avait été constituée pour faire face aux incertitudes sur les subventions FACE. Il convenait alors de la reprendre et de la solder avant la clôture du budget. Ce chapitre a ainsi été réalisé à 100 %.

En section d'investissement, en dépenses, au chapitre 13, subventions d'investissement, nous retrouvons les écritures de réaffectation de subventions passées en investissement au moment du transfert des syndicats, pour 221 583 €, soit un taux de réalisation de 100 %.

Au chapitre 16, emprunts et dettes assimilées une somme de 58 419 € avait été budgétisée, ceci afin de rembourser les échéances de l'année et de solder le capital restant dû par anticipation avant de clore ce budget. Ce chapitre a été réalisé à 100 %.

En recette, au chapitre 040, opérations d'ordre entre sections, nous retrouvons les écritures de sortie de stock pour 376 252 €, soit un taux de réalisation de 100 %. Ce chapitre reprend les mêmes éléments qu'en dépenses de fonctionnement au chapitre 042.

En conséquence, les sections de fonctionnement et d'investissement se soldent à zéro, grâce à une prise en charge du déficit de 50 055 € par le budget principal, ce qui permet de clore ce budget à zéro au 31 décembre 2011.

Le Président quitte l'assemblée, *le 1^{er} Vice Président, Jean-Jacques SOMBSTHAY* invite le conseil à se prononcer.

Le conseil communautaire à l'unanimité approuve le compte administratif du budget annexe Lotissement celui-ci étant conforme au compte de gestion du percepteur.

DEPENSES :	Section de fonctionnement :	376 394,26 €
	Section d'investissement :	280 002,93 €

RECETTES : Section de fonctionnement : **362 001,34 €**
 Section d'investissement : **376 252,21 €**

	Résultat reporté	Résultat de l'exercice	Résultat cumulé
Fonctionnement	14 392.92 €	- 14 392.92 €	0.00 €
Investissement	- 96 249.28 €	96 249.28 €	0.00 €

Il est donc proposé au conseil communautaire de prendre en compte les résultats de l'exercice ainsi que les résultats cumulés et de clore le budget annexe lotissement à zéro au 31 décembre 2011.

◆ *Le Président* rappelle que le débat d'orientation budgétaire est une obligation légale, une formalité obligatoire pour toutes les communes et structures intercommunales comprenant au moins une Commune de 3 500 habitants ou plus et ceci conformément à l'article 15 de la loi du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République. Le débat d'orientation budgétaire est organisé dans les deux mois précédant l'examen du budget prévisionnel. Ce débat constitue, selon une jurisprudence constante, une formalité substantielle de la procédure budgétaire et doit donner lieu à une délibération, qui toutefois n'emporte pas, par elle-même, de caractère décisionnel.

Après un rappel de l'environnement territorial, le Président présente à l'assemblée communautaire les perspectives générales et les orientations budgétaires 2012.

Le Président invite ensuite chacun des vice présidents dans le cadre de sa délégation à présenter les orientations budgétaires de l'année.

Nasser DIFFALAH intervient sur la question du Haut Débit et de la couverture du territoire communautaire.

Le Président précise que ce n'est pas l'objet du débat. Il invite *Nasser DIFFALAH* à prendre contact avec le SMAU sur ce point. Ce point ne donne pas lieu à un vote.

Le document du débat d'orientation budgétaire 2012 est annexé à la présente délibération.

◆ *Luc BOULLEE* expose que suite à la demande du club BMX de Champey, la commune de Champey, maître d'ouvrage de cette opération, sollicite un fonds de concours afin de mettre aux normes la piste de BMX pour être en conformité avec les instances sportives. En effet, l'équipement, qui est le second de la Haute-Saône, permet d'organiser chaque année une ou deux compétitions interrégionales de championnat de France de BMX.

Il s'agit incontestablement d'un équipement qui rassemble des compétiteurs de nombreuses communes de la CCPH et qui de fait peut être considéré comme un équipement à dimension intercommunale.

Le bureau réuni le 22 février a ainsi émis un avis favorable à l'attribution d'un fonds de concours d'intérêt communautaire à la commune de Champey pour un montant de 4 333 € selon le plan de financement suivant :

Plan de Financement

Dépenses		Recettes	
- <u>Terrassement</u> :	21 700 € HT	- <u>CNDS</u> : (25%)	6 000 € HT
- <u>Défilbrillateur</u> :	1 500 € HT	- <u>Conseil Général</u> : (20,83%)	5 000 € HT
- <u>Imprévus</u> :	800 € HT	- <u>CCPH</u> : (14,7%)	4 333 € HT
		- <u>Réserve parlementaire</u> : (14,7%)	4 333 € HT
		- <u>Commune de Champey</u> : (14,7%)	4 334 € HT
Total :	24 000 € HT	Total :	24 000 € HT

En 2011, le club de BMX de Champey a remporté le championnat de Franche-Comté au classement des clubs, et s'est classé 34ème sur 200 au challenge national des clubs.

De 2001 à 2004, le BMX CHAMPEY compte chaque année des finalistes des compétitions nationales et internationales.

En 2008, un coureur du club remporte la 5ème manche de la Coupe de France à la Chapelle-Saint-Mesmin et termine 8ème du Challenge National à Compiègne, dans la catégorie hommes 17-24 ans. Cette même année, le BMX Champey, termine 2ème club Franc-comtois du Championnat Régional.

En 2011 le BMX CHAMPEY se retrouve sur le devant de la scène avec un jeune qui remporte le Trophée de France 2011 à Saintes (Poitou-Charentes), dans la catégorie 8 ans et moins.

Pas de question.

Le Conseil communautaire accorde à titre exceptionnel un fonds de concours d'intérêt communautaire à la commune de Champey pour 4 333 € et autorise le Président à la signature des conventions fixant les modalités d'attribution.

◆ *Jacques ABRY* rappelle que par délibération du 13 décembre 2011, le Conseil Communautaire a adopté le plan de financement pour la requalification du secteur gare et a autorisé le Président à déposer un dossier de demande de subvention au titre du Contrat de Pays et de la DETR pour la réhabilitation de friches industrielles.

Les services de la Région ont émis un avis très favorable et soutiennent le dossier qui rentre dans les objectifs de requalification de friches industrielles. Néanmoins, au stade de l'instruction du dossier, ils nous demandent de scinder les études et les travaux au moyen de deux plans de financements distincts.

Le coût de l'opération reste inchangé dans son montant total et se fixe, pour cette première tranche à 1 000 000 € HT, sur lesquels la Région participera à hauteur de 15% soit au global 150 000 €.

Il convient d'arrêter deux plans de financements distincts :

Plan de financement étude préalable

Dépenses		Recettes	
- Etude SOCAD	20 000 € HT	- DETR : (30%)	9 000 € HT
- Divers (étude dépollution, sondages, lever topo...)		- Région : (15%)	4 500 € HT
10 000 € HT		- CCPH : (55%)	16 500 € HT
Total :	30 000 € HT	Total :	30 000 € HT

Plan de financement

Dépenses		Recettes	
- Acquisition, démolition, créations de plates-formes :	970 000 € HT	- DETR : (30%)	291 000 € HT
		- Région : (15%)	145 500 € HT
		- CCPH : (55%)	533 500 € HT
Total :	970 000 € HT	Total :	970 000 € HT

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité adopte ces plans de financements modifiés.

◆ *Luc BOULLEE* présente les demandes de subventions reçues au titre de la Culture.

Alternadiff – Festival IMPETUS

Cet évènement est un festival de musiques alternatives qui a lieu sur plusieurs jours dans l'aire urbaine sous l'égide du MOLOCO et qui rassemble de nombreux festivaliers y compris des suisses et allemands. Un concert est accueilli à Héricourt sous gestion Alternadiff.

Pour mémoire, en 2010 et 2011 l'association Alternadiff a reçu une aide de 1 000 € de la CCPH pour le festival « Impetus ».

Le budget du festival « Impetus » pour la partie Héricourtois est de 3 036 € et sont recherchées les aides de la ville d'Héricourt, de la CCPH plus les recettes du festival (buvette).

L'association sollicitait une subvention de 1500 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Alternadiff – Festival DECORDINAIRE

Cet évènement est un festival pluriculturel ambulant qui a lieu dans les rues d'Héricourt sur 3 jours.

Pour mémoire, en 2010 et 2011 l'association Alternadiff a reçu une aide de la CCPH de 500 € pour le festival « Décordinaire ».

Le budget pour les « Décordinaire » est de 10 250 € avec les participations recherchées du Conseil Général, de la ville d'Héricourt plus les recettes du festival (buvette, exposants, restauration).

L'association sollicitait une aide de 1500€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 €.

SAISON CULTURELLE

La saison culturelle a pour objectif d'organiser 2 à 3 concerts par mois d'octobre à juin au Catering Café Music. Pour mémoire, en 2011 l'association Alternadiff a reçu une aide communautaire de 2 000 € pour la saison culturelle.

Le budget de la saison culturelle s'élève à 48 150 € avec recherche des financements du conseil régional, du conseil général, de la ville plus les entrées.

Alternadiff sollicitait une subvention de 4 000€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 2 000 €.

Héricourt Montmartre

Le festival « Héricourt Montmartre » consiste à réunir une centaine d'artistes pratiquants et exposants à la place de la Tour du Château à Héricourt sur 1 week-end. En parallèle, ils ont pour objectif d'ouvrir le musée Minal 2 jours dans l'année pour 2 artistes.

Pour mémoire, en 2011 Héricourt Montmartre a reçu une aide de la CCPH de 500 € pour cette manifestation.

Le budget de cette manifestation s'élève à 13 210 € et sont sollicités le conseil régional, le conseil général, la ville. S'ajoutent en recettes les cotisations et les ventes et prestations de service ainsi que les publicités et affiches.

L'association sollicitait une aide de 1 000€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 €.

In Ouï Cours

L'association n'avait pas sollicité la CCPH pour l'année 2011. Il s'agit d'une première demande.

Pour 2012, elle demande une subvention pour soutenir les sections musique et arts plastiques. En section musique, il est prévu d'organiser un festival appelé « Métissé des musiques amplifiées » mettant en scène les élèves autour d'adaptations d'œuvres du patrimoine des musiques amplifiées. En section arts plastiques, il est proposé aux élèves d'apprendre des nouvelles techniques afin qu'ils s'expriment librement et qu'ils développent leur créativité pour exposer leurs œuvres.

Le budget de cette association s'élève à 13 210 € et sont attendus les soutiens du conseil régional, du conseil général et de la ville.

L'association sollicitait une aide de 1 500€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 €.

Musique et Mémoire

Musique et Mémoire est un festival de concerts de musiques baroques qui ont lieux au cœur de monuments religieux, dont un concert se tiendra en 2012 au temple d'Héricourt.

La CCPH soutient ce festival de haute qualité depuis plusieurs années déjà.

Le budget de cette manifestation s'élève à 194 900 € et sera financé par la DRAC, le conseil régional, le conseil général de la Haute-Saône et du territoire de Belfort, les Communautés de Communes des 1000 étangs et de la haute vallée de l'ognon, les villes d'Héricourt, de Luxeuil-les-Bains et de Lure, l'Adami, la FCM, la coproduction, le mécénat et les recettes des concerts.

L'association sollicite pour un concert à Héricourt une aide de 1 000€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 000€.

Musique en Pays d'Héricourt

L'association organise des concerts de qualité dans le pays d'Héricourt et est soutenue depuis des années par la CCPH.

En 2011, notre soutien a été de 3 500 €.

Le budget de ce projet s'élève à 24 580 € avec les financements recherchés auprès du conseil général, de la ville.

L'association sollicitait une aide de 5 500€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 3 500 €.

Ma Scène Nationale (Pays de Montbéliard)

C'est la première année que Ma Scène Nationale nous sollicite.

L'association organise un atelier de théâtre au Lycée Louis Aragon à Héricourt avec comme thème le parcours, le voyage. Cet atelier a un objectif pédagogique, éducatif et artistique. Il se déroule sur 45h sous forme de mini stage.

Le budget de ce projet s'élève à 6 810 € et sera financé par le lycée Aragon et Ma scène nationale. La CCPH était sollicitée pour 900€.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 €.

ADDIM

Comme chaque année le bureau propose de cotiser à l'ADDIM (Association départementale pour le développement et l'initiative de la musique et de la danse en Haute-Saône) en leur versant 100 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 €

Luc BOULLEE présente les demandes de subventions reçues au titre des équipements sportifs.

Collège Pierre et Marie CURIE

Depuis la création de la CCPH, nous soutenons les actions socio culturelles du collège. En 2011, le cadre d'aide a été redéfini sur la base d'un montant forfaitaire de 600 € par voyage scolaire organisé.

Pour mémoire, en 2011 le collège d'Héricourt a reçu une aide de 2 400 € pour 4 voyages.

L'association organisera en 2012 3 voyages pour les classes en Angleterre, en Bretagne et en Italie.

Le budget de ce projet s'élève à 58 897,50 € et sera financé par l'établissement, les recettes des actions et la participation des familles.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1800 €.

SGH Football

Les Sports Généraux d'Héricourt organisent des classes de Football en dehors des heures de cours des collégiens au titre de l'UNSS. C'est une action soutenue par la CCPH qui fait appel à des entraîneurs diplômés.

Pour mémoire, en 2011 le SGH Football a reçu une aide de 1 500 €.

Le budget de ce projet s'élève à 4 800 € et devrait être financé par la Fédération Française de Football, le Conseil Général et la Ville d'Héricourt.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 500 €.

La Vaudoise Gym

Depuis des années la Vaudoise Gym reçoit une aide de 500 € pour l'entretien du matériel de la salle de gymnastique et l'achat de petites fournitures.

Pour 2012, le bureau propose de reconduire la subvention à la même hauteur soit 1 500 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 500 €.

◆ *Jean-Claude KUBLER* présente les dossiers de demandes de subventions reçus au titre de la communication.

CHEVAL

L'association organise son 7^{ième} Raid équestre des bois de Saulnot. La journée comprend plus de 20 épreuves dont 3 internationales avec la participation de cavaliers venus d'Europe.

Pour mémoire, en 2011 l'association CHEVAL a reçu une aide de 929 €.

Le budget de ce projet s'élève à 31 800 € et sont recherchées les aides du conseil régional, du conseil général, plus les ventes de produit, les dons et les engagements de participation.

L'association sollicitait une subvention de 2 000 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Chœur et Orchestre du Collège Pierre et Marie Curie d'Héricourt

L'association organise 3 représentations de la chorale sur Héricourt, manifestation de très haute qualité qui touche un public très nombreux avec les salles pleines à chaque représentation.

Pour mémoire, en 2011 l'association a reçu une aide de 500 €.

Le budget de ce projet s'élève à 8 200 € avec les participations recherchées des sponsors, plus la vente de T-shirts et les entrées.

L'association sollicitait une subvention de 500 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 500 €.

Cyclo-Club de Couthenans

L'association organise une randonnée cycliste appelée "La Lizaine" avec 4 parcours de 30 à 115 kms qui constitue une animation locale intéressante.

Pour mémoire, en 2011 l'association a reçu une aide de 100 €.

Le budget de ce projet s'élève à 6 300 € et sont recherchées les aides de la mairie de Couthenans, du Conseil Général, plus les licences, les sponsors et la vente de produits.

L'association sollicitait une subvention sans mentionner de montant.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 100 €.

Héricourt 2 Roues

C'est la première année que Héricourt 2 roues nous sollicite.

L'association organise "l'enduro du Fort". Cette épreuve de VTT consiste à enchaîner 3 parcours contre la montre en descendant des sentiers. L'épreuve existe depuis 2 ans et est reconnue en Franche-Comté. Pour 2012, l'association envisage de rejoindre la course par étapes "Bluegrass enduro Tour", elle regroupe des participants venant de 32 départements de 6 nationalités et 230 participants à chaque manche.

Le budget de ce projet s'élève à 7 900 € avec les participations recherchées de la ville d'Héricourt, du Conseil Général, plus les engagements des participants et les sponsors.

L'association sollicitait une subvention de 800 €.

Pour 2012, le bureau propose une subvention de 800 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 800 €.

SGH Athlétisme

L'association organise sa 12^{ième} édition des 10 kms d'Héricourt, manifestation dont le rayonnement ne cesse de croître avec des vedettes internationales.

Depuis des années la CCPH soutient cette belle manifestation à hauteur de 1000 €.

Le budget de ce projet s'élève à 15 950 € avec les participations recherchées du Conseil Général, du CNDS, de la ville d'Héricourt, plus les inscriptions des coureurs et divers sponsors

L'association sollicitait une subvention de 1 000 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1 000 €.

Tip Top Forme

L'association organise pour la 4^{ième} année "La Pluie Vénitienne" Cet évènement est l'œuvre de carnavaliers venant du monde. C'est un défilé de costumés dans les rues d'Héricourt.

Pour mémoire, en 2010 et 2011 l'association a reçu une aide de 400 €.

Le budget de ce projet s'élève à 9 300 € et sont recherchées les aides du Conseil Régional, du Conseil Général, de la ville d'Héricourt, plus les recettes de la buvette, les sponsors, la location des costumes, et de divers activités pendant la manifestation.

L'association sollicitait une subvention de 2 000 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 1000 €.

◆ *Jean-Claude KUBLER* présente une demande de l'association Sports Loisirs Champey.

L'association organise une journée de démonstration de sports mécaniques (trial 4x4, kart cross, motocross, trial moto) au terrain de motocross du Creux du Sable à Champey. Cette manifestation aura lieu le dimanche 18 mars 2012 sous l'égide de l'UFOLEP Franche-Comté (Union Française des Œuvres Laïques d'Education Physique) et avec la participation de l'école Moto90 Trial Club.

Cet évènement a pour but de faire découvrir au grand public les sports mécaniques pratiqués au sein de l'UFOLEP. Cette manifestation est organisée tous les ans dans diverses communes, et tous les 4-5 ans sur Champey, la dernière remonte en 2007. Cette édition avait rencontré un franc succès avec plusieurs centaines de participants.

C'est la première année que les Sports Loisirs Champey sollicitent la CCPH pour les soutenir.

Le budget de ce projet s'élève à 5 700 € et sont recherchées les aides de l'UFOLEP national, régional et départemental ainsi que les sponsors plus les entrées et la restauration.

L'association sollicitait une subvention de 300 €.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide d'attribuer une subvention de 200 €.

◆ *Le Président* expose que la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt soutient les travaux de voiries effectués par les communes par un abondement de l'A.E.D à hauteur de 15% du montant réellement versé par le Conseil Général de Haute-Saône. Conformément aux dispositions réglementaires qui régissent les fonds de concours, il s'avère que le montant du fonds de concours doit faire l'objet d'une délibération du Conseil Municipal et du Conseil Communautaire.

Trois communes ont sollicité des fonds de concours :

- Héricourt :

La commune demande le paiement de 3 958, 65 €, soit 15 % de 26 391 € de la subvention versée par le Conseil Général et perçue par la commune au titre de l'exercice 2011.

- Etobon :

La commune demande le paiement de 1 710 €, soit 15 % de 11 400 € de la subvention versée par le Conseil Général et perçue par la commune au titre de l'exercice 2009.

- Verlans :

La commune sollicite la somme de 731,25 € soit 15 % de 4 875 € de la subvention versée par le Conseil Général et perçue par la commune au titre du programme 2008.

- Vyans-le-Val :

La commune sollicite la somme de 1 219,20 € soit 15 % de 8 128 € de la subvention versée par le Conseil Général et perçue par la commune au titre du programme 2011.

Pas de question.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité adopte les montants de ces fonds de concours AED et autorise le Président à procéder à son versement.

◆ *Martine PEQUIGNOT* expose qu'un nouveau dossier a été engagé au titre de la politique Habitat 2020 et mobilise les subventions de la CCPH.

Une demande de paiement a ainsi été reçue pour le dossier de Mr DUPERRIER Raymond.

Subvention : « Complément Habiter mieux »			
Propriétaire :	DUPERRIER Raymond		
Adresse :	76 Avenue Jean Jaurès – 70400 HERICOURT		
- Montant maximum de travaux subventionnables	HT	20 000,00 €	
- Montant total des devis :	HT	4 997,02 €	
- Montant total retenu pour réservation subvention :	HT	4 997,02 €	
- Montant total retenu des factures :	HT	4 997,02 €	
- Montant subvention Communauté de Communes réservée :		500,00 €	

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité décide de verser la subvention Habitat pour le dossier ci-dessus présenté.

◆ Conformément aux délibérations n°50/2008, 64/2008 et n°76/2010, le Président doit informer le conseil communautaire des décisions prises dans le cadre de sa délégation.

Ⓜ Gestion de la dette et de la trésorerie (emprunt, ligne de trésorerie, ...) : NEANT

Ⓜ Marchés publics :

M32/2012	Abellium	Fournitures	Formations et installation logiciel abellium périscolaire Chalonvillars et Héricourt et structure Multi accueil	07/02/12	6 140,00 €
M42/2012	Install nord	Fournitures	Complément commande cuisine centrale petit matériel	15/02/12	6 005,23 €

M48/2012	La Roche du Trésor	Service	Séjour chien de traîneau pour 30 enfants-vacances février	21/02/12	7 082,30 €
M52/2012	Install nord	Fourniture	Equiper cuisine du pôle de Châlonvillars	23/02/12	6 545,33 €

- Ⓐ Avenants aux Marchés publics : NEANT
- Ⓐ Contrat de location : NEANT
- Ⓐ Contrat d'assurance : NEANT
- Ⓐ Régies comptables : NEANT
- Ⓐ Dons et legs : NEANT
- Ⓐ Honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justices et experts : NEANT
- Ⓐ Actions en justice : NEANT
- Ⓐ Conventions de formation du personnel : NEANT
- Ⓐ Contrat de travail à durée déterminée :

Contrat à durée déterminée : A noter qu'un emploi peut être concerné par plusieurs contrats sur une période donnée et qu'une personne peut bénéficier de plusieurs contrats sur une année. Le nombre de contrats n'équivaut pas au nombre de bénéficiaires.

Objet du contrat	Nombre de contrats	Temps de travail	Nombre de Bénéficiaires
Périscolaire			
Renfort équipe	3	16	3
	1	13	1
	1	8	1
	1	17,75	1
	1	8	1
	2	saisonnier	2
	2	vacation	2
Restauration scolaire			
Occasionnel	1	35	1
Remplaçant	1	18	1
Administratif			
Saisonnier	1	saisonnier	1
CAE	1	35	1
Service Environnement			
Remplaçant	1	35	1
Entretien			
	1	vacation	1
Remplaçant	1	26,25	1
Structure Multi-accueil			
Remplaçant	1	28	1
Médiathèque			
Remplaçant	1	35	1

S'agissant d'une information ce point ne donne pas lieu à un vote de l'assemblée.

◆ *Le Président* expose que conformément aux dispositions de l'article 26-1 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984, le centre de gestion a créé son propre service de médecine préventive.

La CCPH adhère à ce service depuis 2009.

Cette convention prévoit conformément à la réglementation une visite médicale tous les 2 ans pour les agents administratifs et périscolaires et une visite annuelle pour les agents du service OM et de la cantine.

La visite d'embauche d'un nouveau salarié sera toujours réalisée par un médecin agréé puis une 2^{ème} visite sera conduite par le médecin du centre de gestion.

Ce service permet également le recours à un psychologue du travail et des actions sur le milieu professionnel (visites des lieux de travail, fiche de risques, conseil en Hygiène et Sécurité, etc...).

Le montant de cette prestation s'élève à 0.30% de la masse salariale et prend la forme d'une cotisation additionnelle versée au CDG.

Entrent dans la base de calcul tous les salariés de la Communauté de Communes y compris les emplois saisonniers, contractuels.

Pas de question.

Le Conseil communautaire à l'unanimité autorise le Président à signer le renouvellement de ce partenariat pour une durée de 3 ans.

Héricourt, le 12 mars 2012

Le Président,

Fernand BURKHALTER